

ASSEMBLÉE LOCALE DE CIRCONSCRIPTION

ASSEMBLÉE LOCALE DÉLIBÉRATIVE ORDINAIRE

100 personnes tirées au sort

Durée = 1 session parlementaire (Sept-Juillet)

Production de délibération sur les lois de la commission

Création de proposition de loi dans la commission



GROUPE OPÉRATIONNEL

12 personnes renouvelées chaque 2 mois

Suivi du travail et des textes de loi de la commission

Préparation du travail de l'Assemblée locale délibérative ordinaire

Propositions d'amendements

Avis sur les amendements de la députée



ASSEMBLÉE LOCALE DÉLIBÉRATIVE EXTRAORDINAIRE

Ouverte à toutes et tous

Déclenchée à partir de 1000 demandes
Production d'un avis et/ou une carte des controverses sur sujet d'actualité

GROUPE DE GARANT.ES

6 volontaires + 3 expert.es

Observation et contrôle
Information auprès de l'Assemblée délibérative ordinaire



FOCUS SUR DISPOSITIF 1/4

ASSEMBLÉE LOCALE DÉLIBÉRATIVE DE CIRCONSCRIPTION

Toutes les habitantes et habitants sont membres de droit
À partir de 16 ans
Inscription sur les listes électorales non obligatoire



Consultation dans le choix de la commission où siègera la députée
Consultation sur un enjeu prioritaire ODD 1 fois /an
Information en continu des textes mis à l'agenda de la commission et de l'Assemblée nationale - via site internet
Possibilité de se positionner pour / contre / abstention / demande d'assemblée extraordinaire
Déclenchement d'une assemblée extraordinaire - à partir de 1000 demandes
Possibilité de faire des propositions de QAG avec classement par jugement majoritaire (via le site internet) et choix définitif par l'Assemblée locale délibérative ordinaire
Invitation à voir les travaux de l'Assemblée locale délibérative ordinaire 1 fois /an

FOCUS SUR DISPOSITIF 2/4

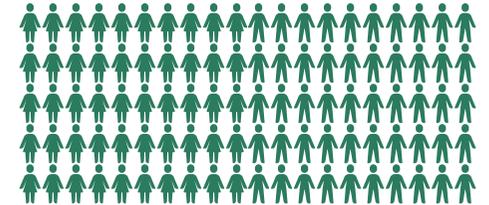
ASSEMBLÉE LOCALE DÉLIBÉRATIVE ORDINAIRE

100 personnes tirées au sort

5 assemblées /an = 1 tous les 2 mois

À chaque assemblée, 2 temps distincts

- information des groupes de garant.es et opérationnel sur les textes à l'agenda de la commission, délibération sur un ou des textes de loi et QAG
- construction d'une proposition de loi et mandat au groupe opérationnel



ASSEMBLÉE 1

septembre

Lancement de l'Assemblée, interconnaissance, compréhension de la fabrique de la loi, organisation du travail sur l'année. Premier mandat du groupe opérationnel

ASSEMBLÉE 2

novembre

Construction proposition de loi : choix d'un axe de travail (lié à la commission).
Deuxième mandat du groupe opérationnel

ASSEMBLÉE 3

février

Construction proposition de loi.
Auditions, évaluation.
Troisième mandat du groupe opérationnel

ASSEMBLÉE 4

avril

Choix d'une méthode pour faire gagner la proposition de loi.
Quatrième mandat du groupe opérationnel

ASSEMBLÉE 5

juin

Bilan : succès, suites possibles ?
Restitution publique pour l'ensemble des habitantes de la circo
Partage d'enseignements pour la nouvelle Assemblée délibérative

FOCUS SUR DISPOSITIF 3/4

GRUPE OPÉRATIONNEL



12 personnes membres de l'Assemblée locale délibérative ordinaire renouvelées tous les 2 mois

Contractualisation et indemnisation pour 1 journée /semaine, tous les lundis

À chaque Assemblée locale, 2 temps distincts

- suivi et amélioration des textes et lois à l'agenda de la commission : capacité d'amendement, avis, appuis, délibérations sur amendements proposés par la députée, projets d'évaluation
- création de la proposition de loi

MANDAT 1

sept-nov

Repérer et prioriser les différents axes possibles pour la construction de la proposition de loi

MANDAT 2

nov-févr

Auditions, prise d'informations sur le sujet choisi en Agora délibérative ordinaire, élaboration de plusieurs possibilités de propositions de loi

MANDAT 3

févr-avr

Suivi de la rédaction de la proposition de loi et évaluation de toutes ses implications

MANDAT 4

avr-juin

Mise en œuvre de la mobilisation citoyenne sur la proposition de loi. Accompagnement de l'équipe de la députée pour le plaidoyer institutionnel

FOCUS SUR DISPOSITIF 4/4

GRUPE DES GARANT.ES

9 personnes membres sur une durée de 1 an

- 6 volontaires

- 3 expert.es dont 1 juriste + chercheur.e en sciences politiques, philosophie, déontologue

Auto saisine et auto organisation

Observation du travail de la députée et son équipe, des moyens alloués, du fonctionnement de l'Assemblée locale délibérative ordinaire, du groupe opérationnel et des Assemblées locales délibératives extraordinaires, de l'influence des lobbies, etc

Rapport d'observations à chaque Assemblée locale délibérative ordinaire

Possibilité de faire des propositions d'amélioration de la méthode

